Commune de
Saillon

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 28 MAI 2026 à 19H30
Salle de l'Envol

En présence de cinquante-deux citoyens et deux invités, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il remercie les citoyens présents, excuse trois personnes, nomme Christian Abbet et Ed Simonetta scrutateurs et rappelle l'ordre du jour.

Puis, il salue la présence de Philippe Dini de la Fiduciaire Dini et Associés SA, réviseuse des comptes.

1. **Protocole de la dernière assemblée primaire**
 - Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 27 novembre 2025.

Celui-ci est approuvé par 49 voix pour et 3 abstentions.

2. **Comptes 2025 de la municipalité**
 - Lecture en commentaires

Le président Thurre, en préambule de ce point, porte à la connaissance de l'assemblée un message introductif répondant aux attentes citoyennes relevées lors de la dernière assemblée primaire. Ce texte est annexé au présent procès-verbal.

Puis le président Thurre commente dans la globalité les comptes 2025 de la municipalité. Il apporte quelques précisions sur certains éléments et commente également les différents tableaux publiés.

Les comptes 2025 de la municipalité bouclent avec des investissements nets de Fr.6'140'641.64, un bénéfice de Fr. 71'091.56 et un capital propre de Fr. 8'262'668.74 comprenant des avances aux financements spéciaux de Fr.784'617.75 et une réserve de politique budgétaire de Fr. 700'000.-.

Un citoyen s'interroge sur la pérennité des augmentations des recettes fiscales et s'inquiète sur la constante augmentation des charges. Il demande à ce que la commune soit vigilante lors des prochaines planifications. Ce même citoyen demande également un investissement sur les infrastructures du FC Saillon en rappelant que cet engagement a d'ores et déjà été accepté par l'assemblée primaire.
Il est répondu que les planifications sont systématiquement établies avec vigilance et que le but de la gestion d'une collectivité publique n'est pas économique mais de mettre à disposition des citoyens des infrastructures selon les besoins de la population.

 - Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la Fiduciaire Dini & Associés SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent l'approbation des comptes.

- Adoption

L'assemblée primaire approuve les comptes 2025 de la municipalité avec 51 voix pour et 1 abstention.

3. Divers

Le président Charles-Henri Thurre ouvre les divers en communiquant quelques chiffres relatifs à notre population.

Il indique que les éléments sécuritaires, suite au drame de Crans-Montana, ont passablement occupé le conseil en début d'année.
Le conseiller Ivan Dénis informe l'assemblée de la nécessité sécuritaire de remplacer les éclairages du FC Saillon et du projet communal de réfection des infrastructures. Un citoyen déplore le nombre de contraintes normatives pour ce genre de travaux.
A une citoyenne qui demande ce qui est entrepris au niveau communal en faveur de la jeunesse, le conseiller Damien Luisier indique prendre le point au sein de la commission des affaires sociales.
A un autre citoyen, il est répondu que la route de Fully est cantonale et que la commune n'a pas de moyens de pression pour anticiper une éventuelle rénovation.
Un citoyen indique que la qualité de l'eau est « catastrophique » notamment lorsqu'elle provient de Leytron, elle a un fort goût de chlore. Il lui est répondu qu'effectivement l'eau provenant de Leytron est chlorée et que les deux réseaux sont connectés pour permettre des échanges.
Puis un débat s'ouvre sur la nécessité de préserver l'eau et le vice-président Moïse Tramaux donne connaissance des études et projets en cours sur ce sujet.
Les services techniques sont remerciés pour leur réactivité.
Il est enfin répondu à un citoyen que l'augmentation des taxes de voirie n'a pas été uniquement sur les commerces mais également sur les ménages privés.

La parole n'étant plus demandée, le président Thurre clôt cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 21h05.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

COMMUNE DE SAILLON

Le Secrétaire
Boris Clerc

Message introductif – Assemblée primaire du 28 mai 2026 - comptes

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée consacrée au budget 2026, en novembre 2025, plusieurs citoyens ont exprimé de fortes inquiétudes au sujet des chiffres présentés.

Je tiens à les remercier pour leur participation, ainsi que toutes les personnes qui prennent régulièrement part à cette dimension essentielle de la vie municipale. Pour mémoire, ce budget prudent a été accepté par 38 voix contre 5, avec 8 abstentions.

Compte tenu du contexte et de l'émotion du moment, j'ai décidé de relancer, voire de reconstituer, une commission dédiée aux finances communales, sur le modèle de celle qui avait existé il y a plusieurs années. À l'époque, malgré la présence de personnes compétentes en matière financière, les marges d'optimisation s'étaient révélées très limitées en raison du cadre strict de la comptabilité communale et des dépenses liées.

À la fin de l'assemblée primaire, j'ai proposé directement au principal intervenant de rejoindre cette commission, il a décliné. D'autres personnes présentes ont également choisi de ne pas y participer, malgré une ouverture plus large. J'en ai pris acte.

L'exécutif a ensuite décidé de s'adresser aux partis représentés au Conseil afin de constituer cette commission.

Cette démarche visait à respecter les citoyens, à garantir une répartition conforme à la LCO et à assurer une représentation équilibrée.

Un premier courrier a été adressé le 19 décembre 2025 aux partis du Centre et du PLR, avec un délai de réponse fixé au 30 janvier 2026.

En l'absence de réponse, une relance a été envoyée le 19 février 2026 avec un nouveau délai.

Le 31 mars, le Conseil a finalement décidé d'abandonner ce projet, aucune candidature ne nous étant parvenue. À l'impossible, nul n'est tenu.

Je rappelle également que, au-delà de la rigueur de notre tenue comptable, notre mandataire de longue date, la Fiduciaire Dini & associés SA, ne manifeste pas d'inquiétude excessive quant à notre situation financière. Son appréciation demeure positive, tout en relevant les points de vigilance nécessaires, le rapport le confirmera.

Le budget 2026, est établi au troisième trimestre 2025, avec les décalages que nous connaissons, en particulier sur le plan fiscal.

Les taxations définitives varient d'une année à l'autre, ce qui influence directement le niveau des recettes fiscales. Pour rappel, en 2025 nous avons rempli la déclaration 2024.

En définitive, ce sont les comptes qui font foi.

Pour autant, nous ne céderons jamais à un optimisme excessif. Nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités envers vous.

Aurait-il été raisonnable d'intégrer à l'avance des dossiers fiscaux encore en suspens, dont l'issue n'était pas garantie dans l'année civile ?

Aurait-il fallu anticiper des successions, des gains immobiliers, des liquidations ou des rachats de sociétés, alors même que ni les montants ni les dates de traitement ne peuvent être connus à l'avance ?

Aurions-nous dû supposer des recettes plus élevées, alors que notre politique de provisions repose sur une approche sérieuse et professionnelle ?

La réponse est clairement NON !

À la lecture des résultats 2025 de grandes communes, confrontées aux mêmes enjeux, telle que Sierre ou Martigny, nous constatons que cette prudence est largement partagée et que eux aussi ont présentés des comptes positifs et des budgets négatifs.

Les éléments positifs figurent dans les comptes 2025 que je vais vous présenter. Toutes les informations utiles se trouvent dans le fascicule commenté que vous avez reçu depuis plus de 20 jours, conformément à la loi.

Je tiens surtout à vous remercier, en mon nom et celui du conseil municipal.

Merci pour les budgets que vous avez validés au fil des années. Ils nous ont permis d'entretenir nos infrastructures et de réaliser des projets ambitieux. Je vous confirme que le budget de la crèche est respecté, au prix d'un travail considérable mené avec notre architecte, alors que nous arrivons au terme des dernières procédures juridiques visant à défendre la Commune.

Nous vous avons aussi proposé des travaux d'entretien, souvent peu visibles, mais essentiels. Ils témoignent d'une gestion responsable et nous permettent aujourd'hui d'aborder l'avenir avec davantage de sérénité, sans mauvaises surprises ni interventions urgentes, du moins nous l'espérons. Nous infrastructures sont « à jour » globalement.

Je souhaite encore relever un point important : les bâtiments figurent au bilan pour environ 14 millions, alors que leur valeur réelle dépasse 50 millions. Ceci ne constitue pas un élément de confort ni un oreiller de paresse.

Nous resterons attentifs, comme cette Assemblée nous l'a demandé en particulier sur les coûts.

Merci de votre présence, celle-ci contribue à faire avancer Saillon.

Ch Henri Thurre , président

22.05.2026

